

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SYNDICAL**

ASSOCIATION FONCIÈRE PASTORALE DE BELGODÈRE

Autorisée par arrêté préfectoral n°2014-114-0004 en date du 8 Août 2014

Séance du mardi 13 Mars 2018

Délibération n°2018-05

Objet : Création d'un parc pastoral – Demande de financement

Nombre de membres 8			L'an deux Mille dix-huit, le treize mars, à 15 heures 00, Le Conseil Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Belgodère sous la présidence de Monsieur Laurent CECCALDI.
En exercice	Présents	Votants	
8	6	6	
Pour	Contre	Abstentions	
6	-	-	Mme Letizia GUIRONNET est désignée secrétaire de séance
			Le quorum est atteint.
Présents : Letizia GUIRONNET- Lydie MORTINI –Bernard DELABOUDINIÈRE- Vincent VOULAND – Laurent CECCALDI – Louis BELGODÈRE DE BAGNAJA			
Absents représentés :			
Absents : Jean-Pierre BATTAGLINI – Agnès JOLY-BATTAGLINI			
Convocation envoyée le 09/03/2018		Certifié exécutoire, Après transmission en Préfecture	

Le Président rappelle que le programme des travaux de l'année 2018 a été présenté et voté lors de l'assemblée générale des propriétaires réunie le 18 décembre 2017.

Il informe que le projet de parc pastoral inscrit au programme de travaux précité est finalisé et qu'il convient de formaliser une demande de financement en candidatant au titre de l'appel à projets 2014-2020 N°4.3.1-1 « Aménagement agricole et pastoral » - Volet 1 : Équipement des zones agricoles et pastorales gérées dans le cadre de démarches collectives.

L'aménagement et l'équipement du parc pastoral situé au lieu-dit Alzelli sur les communes de Belgodère et de Palasca prévoit les travaux suivants :

- Fourniture et pose de clôtures
- Fourniture et pose d'un passage canadien et d'un portail
- Fourniture et pose d'abreuvoirs

Après consultation, l'ensemble des travaux est estimée à 46 311,12 € HT.

Le Président indique que l'aide au titre de la mesure 4.3.1 du Programme de Développement Rural du Corse 2014-2020 ici mobilisée prévoit un financement à 100% HT des dépenses prévues.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération est donc le suivant :

	Montant en € HT
Montant prévisionnel de l'opération	46 311,12
Montant de subvention sollicité à l'ODARC	46 311,12

Le Conseil syndical, ouï l'exposé de son président et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'opération de réalisation d'un parc pastoral
- **APPROUVE** le plan de financement proposé par le Président
- **AUTORISE** le Président à solliciter de l'ODARC, au titre de l'appel à projets 2014-2020 N°4.3.1-1 « Aménagement agricole et pastoral », une subvention de 46 311,12 €
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Fait à Belgodère, le mardi 13 mars 2018,
Extrait certifié conforme

Le Président
Laurent CECCALDI